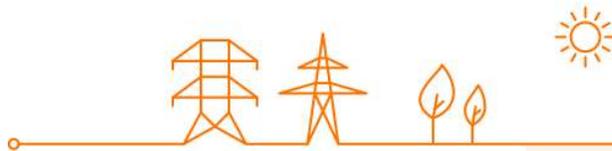


31 MARS 2025

CRM RAPPORT D'ACTIVITÉ DE PRÉ-FOURNITURE

Résultats du Contrôle de Pré-Fourniture pour la Période de Fourniture de
Capacité 2026-2027



Contenu

Dispositions générales	3
Introduction	3
Pas de garantie ou de responsabilité	3
Relation avec le Contrat de Capacité, la Loi Electricité et les Règles de Fonctionnement.....	3
Droits de propriété intellectuelle	3
But de ce document.....	5
Résumé des résultats du <i>tcontrol</i> 1 pour la Période de Fourniture de Capacité 2026-2027	6

Disclaimer

Dispositions générales

Introduction

Le présent rapport (ci-après le "Rapport") est publié par Elia Transmission Belgium SA, dont le siège social est situé Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0731.852.231 (ci-après "Elia"), conformément à l'article 7undecies §10 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après la "Loi Electricité"). Veuillez également vous référer à la section ci-dessous.

Pas de garantie ou de responsabilité

L'utilisation des informations contenues dans ce Rapport pour toute forme de prise de décision se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

Dans la mesure autorisée par la loi, Elia ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects, ni d'aucun autre dommage de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation de ce Rapport, que cette responsabilité soit ou non contractuelle, délictuelle ou quasi-délictuelle, ou qu'elle soit fondée sur une responsabilité sans faute ou autre, et cela quand bien même Elia aurait été prévenue de l'éventualité de tels dommages. Elia ne peut en aucun cas être tenue responsable de la mauvaise compréhension ou utilisation des données ou des informations publiées dans ce Rapport.

Relation avec le Contrat de Capacité, la Loi Electricité et les Règles de Fonctionnement

En cas de conflit ou d'incohérence entre le présent Rapport et la Loi Electricité et/ou les Règles de Fonctionnement, ces derniers documents prévaudront.

Droits de propriété intellectuelle

Toutes les informations et documentations disponibles dans ce Rapport (incluant de façon non-exhaustive textes, images, icônes et données, etc.) sont protégés par les droits de propriété intellectuelle ou tout droit connexe. En particulier, les noms et logos d'Elia qui apparaissent dans ce Rapport sont des marques et/ou noms commerciaux protégés. Les marques d'Elia ne peuvent être utilisées en rapport avec tout autre produit ou service que ceux d'Elia, de quelque manière que ce soit, susceptible de créer une confusion parmi les consommateurs ou de quelque manière qui déprécierait ou discréditerait Elia. En outre, des tiers peuvent disposer de droits (dont des droits de propriété intellectuelle) sur certaines données disponibles dans ce Rapport.

Sauf autorisation explicite dans ce Rapport, les utilisateurs ne peuvent, en aucun cas, copier, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, distribuer, diffuser, concéder sous licence, vendre, sur quelque support que ce

soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou une partie de ce Rapport sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit d'auteur ou de tout autre droit connexe.

Rapport d'Activité de Pré-Fourniture

But de ce document

En vertu du paragraphe §1073. des Règles de Fonctionnement du CRM publiées le 13 septembre 2024¹, ELIA est dans l'obligation de publier sur son site internet, au plus tard le 31 mars 2025, un rapport d'activité de pré-fourniture pour chaque Période de Fourniture de Capacité couverte par les contrôles de pré-fourniture au cours de l'année écoulée.

Les Règles de Fonctionnement du CRM identifient deux moments de contrôle conçus pour « faire en sorte que la Capacité Totale Contractée d'une CMU devienne effectivement disponible (si la Capacité Totale Contractée est associée à une CMU Additionnelle ou Virtuelle) ou soit effectivement disponible (si la Capacité Totale Contractée est associée à une CMU Existante) dès le début de la Période de Transaction. »

Ce document présente les résultats obtenus au cours de la première phase de contrôle (appelée $t_{control\ 1}$) pour les CMU ayant fait l'objet d'un contrat pour la Période de Fourniture 2026-2027. Étant donné qu'aucune enchère Y-4 n'a eu lieu en 2022, aucun $t_{control\ 1}$ n'a eu lieu en 2024.

¹ https://www.elia.be/-/media/project/elia/elia-site/users-group/ug/wg-adequacy/2024/20240913/20240913_crm_functioningrules_en_amended.pdf

Résumé des résultats du $t_{control\ 1}$ pour la Période de Fourniture de Capacité 2026-2027

En raison de l'absence d'enchère en 2022, aucune capacité n'a été sélectionnée pour la période de livraison 2026-2027. Par conséquent, aucun $t_{control\ 1}$ n'a eu lieu le 31 août 2024. Ce résultat est détaillé dans le rapport de l'enchère Y-4 pour 2026-2027 publié par Elia Transmission Belgium SA, qui confirme que la capacité totale sélectionnée pour l'enchère était de 0 MW, ce qui a conduit à ce qu'aucun Capacity Market Units (CMUs) ne soit sélectionné.